

BUDGET 2022



Budget adopté par le Grand Conseil

07.12.2021

Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2022

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, al. 1 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 22 septembre 2021 ;

sur la proposition de la commission des finances du 22 novembre 2021 ;

décète :

Article premier Le budget général de l'État pour l'année 2022 est adopté.
Ce budget se résume comme suit :

a) Compte de résultats

Revenus d'exploitation	CHF	2'140'505'062
Charges d'exploitation	CHF	2'257'683'915
Résultat d'exploitation (1)	CHF	-117'178'853
Revenus financiers	CHF	66'735'313
Charges financières	CHF	24'442'000
Résultat financier (2)	CHF	42'293'313
Résultat opérationnel (1) + (2)	CHF	-74'885'541
Revenus extraordinaires	CHF	85'142'689
Charges extraordinaires	CHF	0
Résultat extraordinaire (3)	CHF	85'142'689
Résultat total (1) + (2) + (3)	CHF	10'257'148

b) Compte des investissements

Total des dépenses	CHF	172'347'017
Total des recettes	CHF	58'122'840
Investissements nets	CHF	114'224'177

Art. 2 Conformément à l'article 30 al. 3 let. c) LFinEC et à l'attribution de CHF 22'706'981 effectuée aux comptes 2020 au titre du report en matière d'investissements nets pour des exercices futurs, un montant de CHF 10'567'747 est considéré hors frein dans le calcul de l'autofinancement du budget 2022.

Art. 3 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

³Il procède aux modifications réglementaires et propose au Grand Conseil les actes législatifs nécessaires au respect du budget.

Neuchâtel, le 7 décembre 2021

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

Les secrétaires,

B2022 : Calcul frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

Version Grand Conseil (V0)



1 Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2020) :	540'703'084
Objectif bénéfice 1% :	5'407'031

Compte de résultats	Budget 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'292'383'063
- Total des charges (sans imp. int.)	2'282'125'915
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'257'148



2 Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2022
Total des revenus (sans imp. int.)	2'292'383'063
- Subventions à redistribuer	184'236'900
= Revenus déterminants	2'108'146'163

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2022
Dépenses nettes totales portées au budget	114'224'177
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	18'700'000
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	250'000
= Investissements nets déterminants	95'274'177
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants - art. 30 al. 3 let. b)	10'540'731
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	10'567'747
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'165'699

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4.0%	5.0%	2'108'146'163	84'325'847	105'407'308	70%
5.0%	6.0%	2'108'146'163	105'407'308	126'488'770	80%
6.0%	7.0%	2'108'146'163	126'488'770	147'570'231	90%
7.0%	non limité	2'108'146'163	147'570'231	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 0,5 point (%).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants :	4.52%	Minimum de 4.0% atteint !
Ils s'inscrivent dans la marge :	4.0% - 5.0%	
Ils correspondent à un objectif de degré d'autofinancement de :	70.0%	

3 Degré d'autofinancement



Calcul du degré d'autofinancement	Budget 2022
Amortissements du patrimoine administratif [33]	42'612'720
+ Amortissements subventions d'investissement [366]	21'262'025
- Prélèvement réserve retraitement PADM [4895]	22'185'549
= Amortissements nets patrimoine administratif	41'689'196
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	10'257'148
= Autofinancement	51'946'344
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'165'699
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	70.04%

Budget 2022 : amendements adoptés par le Grand Conseil

Compte de résultats

Intitulé amendement	Département / Centre de profit	NC 2 positions	Décision COFI Variation charges (+) augmentation (-) diminution	Décision COFI Variation revenus (+) augmentation (-) diminution
Acteurs culturels COVID	DESC / SCNE	36	+700'000	
Acteurs culturels COVID - Comp.	DFS / SFIN	48		+700'000